

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5112

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Aménagement - Marché de travaux - Mandat confié à la SERL - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1590 en date du 22 décembre 2003, le Conseil a décidé de confier la réalisation de l'aménagement de la place Arlès Dufour par voie de mandat à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 avril 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, entreprise Colas, pour un montant de 739 330 ,05 € HT, soit 884 238,74 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux secs, entreprise Forclum, pour un montant de 59 106,97 € HT, soit 70 691,94 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts, entreprise Greenstyle, pour un montant de 59 564,43 € HT, soit 71 239,06 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer les marchés pour l'aménagement de la place Arlès Dufour à Oullins, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, entreprise Colas, pour un montant de 739 330 ,05 € HT, soit 884 238,74 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux secs, entreprise Forclum, pour un montant de 59 106,97 € HT, soit 70 691,94 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts, entreprise Greenstyle, pour un montant de 59 564,43 € HT, soit 71 239,06 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,